

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute - Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	15	9	4

Séance ordinaire du 27 février 2021

Date de la convocation :
23 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept février à dix heures
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :
23 février 2021

Présents : Mesdames CHEYRONNAUD et BOUILHAGUET
Messieurs MARCELLAUD, FENET, DE JESUS, LEBRAUD, COIFFE, VIGNAUD et
REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de G. DECONCHAT à N. DE JESUS,
de L. FAUCHER à C. CHEYRONNAUD et de F. PIDEILL à JP. FENET

Objet de la délibération :
Comptes de Gestion 2020
Comptes Administratifs 2020

Le Conseil Municipal,

- Vu les Comptes Administratifs 2020 du budget communal, de l'assainissement et du lotissement et après les avoir approuvés,
- Vu les Comptes de Gestion 2020 dressés par le responsable du Centre des Finances Publiques de la Trésorerie de Pierre-Buffière

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que les Comptes de Gestion 2020 n'appellent aucune observation, ni réserve.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme en mairie le 3 mars 2021.

Le Maire,
Didier MARCELLAUD

